

CYRUS ONE

52 Boulevard de Sébastopol

75003 Paris

Préfecture de l'Essonne

Monsieur le Préfet Eric Jalon

Boulevard de France

91010 Évry Courcouronnes cedex

Objet : Demande d'enregistrement au titre des ICPE pour la rubrique 2910.A – Modification du site exploité par la société CYRUS ONE sur la commune de Wissous (91)

Monsieur le Préfet,

La société CYRUS ONE exploite actuellement un site dans la zone industrielle Villemilan à Wissous, dans l'Essonne.

Ce site était historiquement une plateforme logistique exploitée par la société ARGAN sous le régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté préfectoral date du 27 août 2001 (n°2001-PREF.DCL/0324).

Dans le cadre du projet de transformation de la plateforme logistique en centre de données numériques (appelé *datacenter* dans la suite du dossier), un arrêté préfectoral complémentaire est paru le 7 octobre 2020 (n°2020-PREF/CDPPAT/BUPPE/230). Cet arrêté a permis de régulariser la situation administrative du site (passage du site sous le régime de l'enregistrement suite à l'évolution de la nomenclature des ICPE) et d'autoriser le développement de l'activité de datacenter sous le régime de la déclaration ICPE.

Une déclaration de changement d'exploitant a été réalisée le 7 décembre 2020. L'exploitant actuel est la société CYRUS ONE.

La société CYRUS ONE souhaite développer les capacités de son datacenter, ce qui entraîne la modification de plusieurs rubriques ICPE et notamment le passage de la rubrique 2910.A du régime de la déclaration au régime de l'enregistrement. Cette rubrique concerne la combustion de fioul dans des groupes électrogènes, qui seront des installations de secours en cas de panne de l'alimentation électrique. Ce dossier constitue donc le dossier d'enregistrement pour la rubrique 2910.A.

Une déclaration a été déposée en ligne en parallèle du dépôt de ce dossier d'enregistrement. Elle concerne les rubriques 4734 (stockage de fioul enterré, lié à l'exploitation des groupes électrogènes), 1185 (utilisation de fluide frigorigène dans les groupes froids destinés à refroidir les salles informatiques), 2925.1 (batteries au plomb pour assurer le secours électrique du site) et 2925.2 (batteries lithium-ion pour assurer le secours électrique du site). La preuve de dépôt du dossier de déclaration est jointe à ce dossier (n°A-1-CW6NEMU01).

Un permis de construire a également été déposé.

Pour information, les rubriques ICPE relatives à l'activité logistique ont été maintenues sur le site. Toutefois, il n'y a et n'y aura aucune co-activité sur le site entre l'activité logistique et l'activité datacenter (il est prévu sur le site uniquement le développement d'activités liées à l'activité de datacenter).

Je soussigné, M. Matthew Pullen, agissant en qualité de Directeur Général de CYRUS ONE FRANCE, ai ainsi l'honneur de solliciter votre haute bienveillance pour l'instruction de ce dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2910.A de la nomenclature des ICPE. Ce dossier est réalisé conformément aux articles L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km sont Wissous et Antony.

Le présent dossier comprend :

- le CERFA n°15679\*02 de demande d'enregistrement ;
- les pièces jointes demandées par le CERFA, avec notamment les plans réglementaires et le tableau de recollement à l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 2910.A ;
- les annexes volontairement fournies par CYRUS ONE.

Je vous remercie de m'adresser en retour un récépissé de dépôt.

Je vous souhaite une bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes plus sincères salutations.

Matthew Pullen

Directeur Général de CYRUS ONE FRANCE



**CYRUSONE PARIS SAS**  
**52 Boulevard Sébastopol**  
**75003 PARIS**  
**SIRET : 844 871 616 00018**  
**RCS : 844 871 616 RCS Paris**  
**TVA : FR10844871616**